

## Commune de Saulnières

Compte Rendu de la réunion du 03 septembre 2015

Convocations du 29 août 2015

L'an deux mil quinze, le trois septembre à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Albert, Maire

Présents : MM Albert. Romano. Demerre. Toutin. Pelletier. Rossi. Le Valégant. Alleaume. Mmes Rolland. Gaudry. Tremblay. Chauvin. Campas

Absents excusés : Mme Tanné-Dusapin (pouvoir à M. Demerre). Mme Lauvernier (Pouvoir à M. Toutin).

Secrétaire de séance : Mme Tremblay

- Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du 2 juillet 2015. Une rectification devra être portée sur le montant du devis de la STAG 36 729 euros
- N'ayant plus de contrat annuel pour la maintenance de l'éclairage public, l'entreprise INEO a adressé un devis de 811.17 euros, suite à ses différentes interventions sur la commune, rue des Bois, Allée de la Sablonnière, Impasse R. Alleaume. La facture sera à régler puisque les interventions ont déjà eu lieu.  
Recontacter SDE pour que le nouveau contrat de maintenance débute sans tarder.
- Monsieur le Maire informe des réunions de commissions :
  - o Commission déchets le mardi 8 septembre à 18 h
  - o Commission eau-assainissement le mercredi 9 septembre à 19 h
- Courrier de l'Association des Maires concernant la pétition pour les maires relative à la Baisse des dotations. Cette dernière sera remise au Préfet. L'AMF appelle tous les Maires de France à se mobiliser le 19 septembre prochain. Le Conseil Municipal en prend acte.
- Les coteaux de Diane adressent une proposition de différents coffrets gourmands pour les fêtes de Fin d'année. Le conseil municipal ne donne pas suite (tarifs, produits ne correspondant pas à ce qui est fait les autres années). Un courrier leur sera adressé en leur précisant également que les vins proposés pour le 14 juillet n'étaient pas satisfaisants.
- Monsieur le maire informe d'un courrier du Préfet énonçant que le conseil départemental a attribué une subvention de 34 500 euros au titre de la répartition du produit des amendes de police émises en 2013, pour les travaux de réfection de la rue de la mairie et création de parkings.
- Le congrès des maires d'Eure-et-Loir aura lieu le 26 septembre à Chartres-Expo. Le Maire s'y rendra.
- L'ERDF a adressé son courrier mensuel sur les réseaux d'avenir.

- La compagnie de gendarmerie départementale de Dreux informe de la prise de fonction le 1<sup>er</sup> août dernier de Monsieur Alexandre Paquier - Commandant. Le lieutenant GHEYSEN est chargé de commander la communauté de brigades de DREUX.

- Suite à divers actes malveillants, la Préfecture demande que les installations de production et de distribution d'eau potable soient sécurisées.

- Un propriétaire du lotissement situé derrière l'Eglise fait part de différents problèmes rencontrés avec la cabinet Villain, constructeur. Le Conseil prend acte mais ne peut intervenir sur du domaine privé, le lotissement n'ayant pas été repris par la commune. Une copie du courrier de réponse sera adressée au cabinet Villain

- Courriers du Conseil général pour le Fonds d'Aide aux Jeunes et participation financière pour le logement. Le conseil Municipal ne donne pas suite.

- Inauguration du jardin d'Alexandrine à Crécy-Couvé le 20 septembre. Monsieur Le Maire s'excusera, ne pouvant s'y rendre. Les membres du conseil prennent note de l'invitation.

- La commune a entrepris ces derniers mois plusieurs opérations de captures de chats errants, chats nourris par des habitants mais qui ne sont pas stérilisés et qui se reproduisent plusieurs fois par an, entraînant une multitude d'animaux qui font leurs besoins dans les bacs à sable des enfants et autres.

La commune a donc été fait appel à la Sté Lukydog pour attraper ces chats, en prévenant toutefois l'entourage où ces cages sont placées afin que les, propriétaires d'animaux gardent ou signalent par un collier que l'animal est bien un chat domestique. Mais force est de constater que certaines personnes ne respectent pas ces opérations puisque les cages ont été ouvertes et que les animaux ont été libérés.

Résultat néant si ce n'est un coût financier pour la commune.

Un courrier sera adressé à, la personne qui libère les chats en lui demandant de s'engager à stériliser tous les chats du secteur concerné soit l'impasse de la butte » ou de respecter les opérations entreprises.

Monsieur le Maire prendra contact avec la personne qui nous a prévenu des faits.

- Problème d'incivilités sur le stade cet été : salle polyvalente, abris de foot brûlés, toiture du local de Saulnières Loisirs etc etc...

Le Conseil se demande quelle solution prendre : interdire le stade et donc punir l'ensemble de la population, information aux parents, système de caméra surveillance (à quel coût...)

### **TOUR DE TABLE :**

- **Mme ROLLAND** : Cession de la pointe de terrain devant chez elle, cela avait été fait verbalement il y a plusieurs années, à la commune. Régulariser la situation devant le Notaire

Installer les panneaux d'affichage achetés. Emplacement à Morvillette : près de l'abri-bus....

Réfléchir au bulletin municipal (mettre les photos des dégâts de cet été)

- **M. ALBERT** : Mme Ballouard de la Pension pour chiens « Aux Calins Canins » demande l'autorisation de mettre un panneau indicatif de son activité puisque la DDT lui a ordonné de retirer son panneau devant chez elle (considéré comme panneau publicitaire). Réponse Favorable
- **M. LE VALEGANT** : Revoir les problèmes de vitesse sur Bretonnières (sens unique, chicanes, stop, radars pédagogiques...)
- **M. ALLEAUME** : Informe d'une probable fuite devant le lotissement R. Alleaume . Vérifier la purge, peut-être mal fermée.

Du lierre pousse sur les murs de l'Eglise, à retirer.

- **Mme CAMPAS** : signale des nuisances sur la placette derrière le monument et indique qu'elle s'est faite agressée verbalement lorsqu'elle a communiqué les horaires à respecter pour faire du bruit.

M. le Maire lui indique que si une telle action se reproduisait, prévenir la gendarmerie.

- **M. TOUTIN** : signale que les travaux intérieurs de la mairie se poursuivent.

Séance levée à 22 h 30.

Le Maire,  
présents

La secrétaire de séance,

les membres